Parc national des Ecrins

Conseil d'Administration du 12 mars 2018

Résolution n° 2018 – 10 – CA

« Admission en non valeur d'ordres de reversement »

Le Conseil d'administration,

Vu le rapport présenté par le directeur,

Vu la décision du Conseil d'administration n°2016/38 en date du 18 novembre 2016 relative aux seuils de poursuite en matière de recouvrement de créances,

décide d'admettre en non valeur les ordres de reversement suivants (trop perçus sur salaire) antérieurs à la décision ci-dessus mentionnée :

Orv 0000017-2015 – F. PEREIRA JEMFER Rose-Marie	0,38 €
Orv 0000040-2015 – F. PEREIRA JEMFER Rose-Marie	4,42 €

Le président

Bernard HERITIER

Le directeur

Pierre COMMENVILLE

Parc national des Ecrins | Domaine de Charance • 05000 Gap
Tél. +33 (0)4 92 40 20 10 • Fax : +33 (0)4 92 52 38 34
www.ecrins-parcnational.fr • info@ecrins-parcnational.fr